



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : **CIRCULAIRE N° 10/2013**

Objet : UKRAINE : Centralisation de la gestion et des remboursements des sinistres internationaux

Paris, le 8 juillet 2013

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du suivi de la stabilité financière du système carte verte, le bureau ukrainien avait fait l'objet d'un suivi particulier. Ce dernier, afin de remédier aux difficultés internes de son marché, a mis en place, **pour les accidents à compter du 1/1/2013**, la procédure suivante :

- Vous devez correspondre directement avec le bureau ukrainien et non avec votre mandant ukrainien pour vos échanges (demandes de confirmation de garantie, demandes de remboursement, transmission de documents, etc.). Selon la société concernée, vous utiliserez l'adresse mail ci-dessous :

<i>Insurer's Code</i>	<i>Insurer</i>	<i>E -mail</i>
002	GARANT-AUTO	Claims.garantauto@mtibu.kiev.ua
003	ORANTA	Claims.oranta@mtibu.kiev.ua
004	ASKA	Claims.aska@mtibu.kiev.ua
011	INGO UKRAINE	Claims.ingo@mtibu.kiev.ua
015	KNIAZHA VIG	Claims.kniazha@mtibu.kiev.ua
022	GLOBUS	Claims.globus@mtibu.kiev.ua
045	UTICO	Claims.utico@mtibu.kiev.ua
048	PZU UKRAINE	Claims.pzu@mtibu.kiev.ua
078	TAS	Claims.tas@mtibu.kiev.ua
144	PERSHA	Claims.persha@mtibu.kiev.ua

Les correspondances peuvent également être adressées au numéro de fax [+38044] 583 03 06 ou à l'adresse postale suivante MTIBU P.O.B. N°272, KYIV 2, 02002, UKRAINE.

Les accidents survenus avant le 1/1/2013 continuent à être géré comme auparavant

Les correspondances concernant les sociétés UNIVERSALNA, PROSTO insurance et UNIQA doivent continuer à leur être adressées directement. Ces compagnies ne délivrent plus de carte verte depuis le 1/1/2013.

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Xavier LEGENDRE